



Parti socialiste
jurassien

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Question écrite n° 3318

Epandage ! La Suisse contrôle mal et le Canton du Jura ?

En Suisse, il est interdit d'utiliser des pesticides à moins de 3 mètres d'un cours d'eau. Des images circulent sur la toile et montrent que certains agriculteurs ne respectent pas toujours les règles strictes censées encadrer l'épandage de pesticides. Il apparaît que dans ce domaine les contrôles sur le terrain sont lacunaires et les sanctions quasi inexistantes.

Pour débusquer les pollueurs, les prélèvements d'échantillons en plein champ sont un très bon moyen. Malheureusement la Confédération n'en paie qu'une centaine par an mais elle promet de faire un effort et d'accroître ces contrôles d'ici à 2022.

Dans certains cantons, des prélèvements dans les captages d'eau potable ont aussi montré des niveaux excessifs de résidus de fongicide potentiellement cancérigène. Notre voisin, le Canton de Berne vient d'annoncer une «contamination importante» de ses eaux souterraines par ces résidus, avec des concentrations dépassant jusqu'à 20 fois la norme autorisée.

Pour limiter les risques de pollution, les agriculteurs doivent respecter des règles précises lorsqu'ils utilisent des pesticides. Ils ne doivent pas pulvériser près des cours d'eau, des forêts ou – pour certains produits – des habitations. Ni traiter quand il y a du vent, quand il fait chaud ou que les abeilles volent.

Les autorités ont une arme efficace pour détecter l'utilisation incorrecte de pesticides. Elles peuvent effectuer des prélèvements par surprise d'échantillons de plantes ou de sol en plein champ. Ces analyses de terrain permettent de déterminer si un agriculteur a utilisé des pesticides interdits en Suisse, ou qui ne sont pas autorisés pour certaines cultures. Les tests sont efficaces, mais ces prélèvements d'échantillons restent extrêmement rares. L'Office fédéral de l'agriculture a confirmé une centaine de tests seulement par an dans toute la Suisse. Les agriculteurs eux-mêmes estiment que ces tests ont énormément amélioré l'utilisation des produits phytosanitaires.

Face à cette situation, le groupe socialiste s'interroge sur la procédure et le nombre de contrôles effectués pour l'amélioration de la qualité des rivières et des eaux souterraines jurassiennes. Nous souhaitons dès lors poser les questions suivantes au Gouvernement.

- **Comment sont organisés les contrôles sur le territoire cantonal (contrôle sur site, inspection des machines de pulvérisation, places de lavages, etc)?**
- **Combien de tests ont-ils été réalisés sur notre territoire et combien de sanctions prises?**
- **Combien d'analyses la Confédération a-t-elle payée sur notre territoire?**

Courroux, le 24 juin 2020

Claude Schlüchter